



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Avril 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

BAIL DE CHASSE

Le Maire s'est procuré la procédure officielle relative au renouvellement d'un bail de chasse qui peut se faire soit par adjudication, soit par location à l'amiable. Cette dernière possibilité est privilégiée car, outre sa mise en œuvre plus simple, elle ne donne pas la priorité au plus offrant mais laisse libre choix au conseil qui peut ainsi prendre en compte l'aspect social de l'exercice du droit de chasse sur les terrains communaux. Le bail s'accompagne de l'établissement d'un cahier des clauses générales et particulières pour lequel le maire souhaite l'assistance de l'ONF. Il est précisé également que ce document se fera en concertation avec les bénéficiaires du bail et les membres du Conseil Municipal volontaires.

Après débats sur la question de la procédure à utiliser entre adjudication et location à l'amiable, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, par vote à main levée, avec 11 voix pour (dont un pouvoir) de procéder à une attribution à l'amiable du bail de chasse.

Entre la proposition de Monsieur Robert JEANNIARD à 2 500,00 € annuels ou le maintien aux mêmes conditions à la société de chasse de Morey, soit 1 021,00 €, après débats, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, par vote à main levée, avec 11 voix pour (dont un pouvoir) d'attribuer la chasse à la société de chasse de Morey Saint Denis, précédant bailleur pour 9 années.

ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGES LOCAL TECHNIQUE

Le maire a étudié les trois propositions de SFS, SMABTP et Groupama reçues pour l'assurance dommage aux ouvrages des travaux prévus au local technique communal et présente un tableau comparatif des garanties avec le coût de chacune. La prime est calculée en application d'un pourcentage sur le coût estimé des travaux.

Ces taux sont de 3,14 pour Groupama 3,42 pour SFS et 3,80 pour SMABTP.

C'est donc Groupama qui se révèle être le moins cher pour cette prestation. Le Conseil Municipal accepte donc le devis de Groupama, pour l'ensemble des garanties, le tout pour un montant de 5017,30 € TTC.

ORDURES MENAGERES

Le passage à la redevance incitative pour le ramassage des ordures ménagères entre dans sa phase opérationnelle. Les usagers seront prévenus par courriers. Deux réunions d'informations auront lieu :

- le 13 mai 2013, à 18h30, à l'étang Vergy
- le 15 mai 2013, 18h30, à Gevrey Chambertin

Des containers pucés seront distribués après enquête auprès de chaque famille, réalisée par VEOLIA Propreté qui a été choisi en conseil communautaire.

M. le maire est nommé correspondant relais pour toute information relative à la redevance incitative.

DETERMINATION ET REPARTITION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la détermination et la répartition des conseillers communautaires.

Vu l'article L 5211-6-1 alinéas I à VII du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin modifiés en date du 19 janvier 2012, et notamment l'article 21 relatif à la composition du conseil communautaire et à la répartition des délégués communautaires,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin en date du 28 mars 2013 proposant aux communes membres de conserver la composition du conseil communautaire actuelle telle qu'organisée par les statuts de la Communauté de Communes,

Après délibéré et vote à l'unanimité des membres, soit 11 voix pour, (*pouvoir de Alain NOELLAT à Gérard TARDY*) :

Approuve la composition du conseil communautaire suivante à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014 :

Nom de la Commune	Population (2013)	Répartition des sièges	Nom de la Commune	Population (2013)	Répartition des sièges
Gevrey-Chambertin	3061	7	Détain-et-Bruant	150	1
Couchev	1192	4	Curley	144	1
Fixin	757	3	Chevannes	133	1
Morey-Saint-Denis	697	3	Clémencey	120	1
Brochon	644	3	Reulle-Vergy	120	1
Chamboeuf	331	2	Curtil-Vergy	116	1
Chambolle-Musigny	313	2	Ternant	105	1
Messanges	240	1	Semezanges	104	1
L'Etang-Vergy	201	1	Bévy	95	1
Quemigny-Poisot	197	1	Collonges-lès-Bévy	94	1
Urcy	159	1	Segrois	48	1
			TOTAL	9021	39

La présente délibération sera notifiée au Préfet de la Côte d'Or, et à la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

R.P.I. MOREY / CHAMBOLLE

La directrice de l'Académie des services de l'éducation nationale informe par courriers :

- du report à la rentrée 2014 de l'application de la réforme des rythmes scolaires en primaire.
- de la fermeture du 3ème poste de classe élémentaire au sein du RPI de Morey/ Chambolle.

La répartition des élèves se fera donc désormais sur une classe de maternelle et deux classes de primaires, le tout à MOREY.

Les inscriptions des enfants en maternelle se feront désormais à la mairie jusqu'au 24 mai 2013 pour la rentrée de septembre 2013.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Le Conseil Municipal vote la décision modificative de crédits N°1 au Budget Primitif 2013 suivante :

Section de FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Article 673 : Annulation de recette sur exercice antérieur	+ 1 000€	+ 1 000 € Recette prise sur l'excédent de Fonctionnement dégagé au BP2013

TRAVAUX EN COURS

Plusieurs pôles de travaux sont ouverts conjointement :

- réfection de l'église, tranche A, chœur et Abside : les réunions de chantier auront lieu tous les mardis à 14h. Prochaine réunion le 21/05/13 ;
- aménagement du local technique communal : les réunions de chantier auront lieu tous les jeudis à 14h, prochaine le 16 mai.
- Assainissement rue des jardins. Après de nombreuses relances auprès de l'entreprise concernée, un rebouchage provisoire des trous a été réalisé avant la pose des caniveaux et des enrobés définitifs.

PROGRAMME DU 14 JUILLET

Le groupe de travail constitué pour la réorganisation du 14 juillet rapporte ses conclusions suite à prise de contact avec les associations du village. Le principe d'un repas chaud le midi est approuvé par les associations présentes. Le bal après le feu d'artifice serait entièrement pris en charge par l'Amicale des Pompiers. L'association de la chasse est volontaire pour participer aux animations de la journée. L'amicale des écoles sera également sollicitée. Une pré-inscription au repas sera réalisée courant juin, aussi précise que possible, compte tenu de cette nouvelle formule de repas chaud. Après délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorable au nouveau programme par 8 voix pour, une contre et deux abstentions.

QUESTIONS DIVERSES

- Faits divers de la gendarmerie.
- Au seuil des vacances d'été, la préfecture invite tous les usagers à vérifier les dates de validité des cartes nationale d'identité et des passeports
- Rendez vous à 8h45 pour la mise en place du 8 mai à la salle des fêtes, cérémonie à 9h 45 place St Vincent.
- Confirmation de la présence d'un manège pour la fête patronale les 7/8 septembre et vide greniers.
- Tournoi sportif de basket le 18 mai, à Gilly les Cîteaux

Prochain Conseil Municipal le 05/06/2013, en séance publique.